



Monsieur
Sylvain Défago
Chemin des Dailles 32b
1870 Monthey



Références SB/dg
Date 10 novembre 2020

Question écrite N° 2020.09.270 concernant l'accès en ligne aux registres fonciers (08.09.2020)

Monsieur le Député,

La question de l'accès en ligne au registre foncier est directement liée au Programme de projet RF2020. Celui-ci avait été proposé en 2008 et initialisé en 2010 sur la base d'un crédit d'engagement de 20 millions de francs accordé par le Grand-Conseil. Un des objectifs principaux de ce programme est de rendre accessible aux personnes autorisées l'ensemble des données du registre foncier dans les délais le plus courts possibles. Parmi les 54 projets du programme, le projet le plus challengeant est celui de l'introduction et de l'informatisation du registre foncier fédéral sur l'ensemble du territoire. Celui-ci nécessite un apport de données en provenance de plusieurs sources et si une partie est sous le contrôle du canton, une autre est hors gestion du Service du registre foncier (SRF) (données de mensuration, données communales du cadastre, et autres).

L'organisation et le suivi du programme ont dû être modifiés de manière importante à partir de 2016 pour mieux gérer la complexité considérable, engendrée notamment par la grande quantité d'immeubles en Valais ainsi que par des problématiques de coordination et de gestion des ressources. Aussi, la priorisation des travaux d'introduction et informatisation a dû être corrigée durant les dernières années au niveau stratégique, en mettant plus de poids sur les communes qui engendrent plus de mutations (grandes communes de la plaine, lieux touristiques), ce qui correspond à une augmentation très importante des immeubles et données à traiter pour chaque commune. C'est pour ces raisons que le programme doit être étendu au-delà de la date initialement prévue, que des adaptations au niveau organisationnel ont été apportées et qu'une analyse de l'état, des efforts et des ressources a été effectuée permettant de procéder à un réalignement et à un suivi des priorisations et des planifications plus détaillé.

L'introduction et l'informatisation du RF est un chantier qui a débuté bien avant la demande de crédit d'engagement RF 2020. L'accélération de la réalisation de ce projet consiste notamment à numériser et à vérifier les données liées à chaque immeuble situé en Valais : surface, type de sol, informations liées à un immeuble, bâtiment, propriétaire(s), hypothèques, valeurs fiscales, servitudes, charges foncières, mentions, annotations, contingents de vente aux étrangers, etc. C'est seulement suite aux modifications organisationnelles, opérationnelles et au niveau des ressources nécessaires, qu'un planning plus consistant a pu être mis en place et est poursuivi depuis. Les EPT nécessaires prévus par le crédit d'engagement n'ont pu être obtenus que de manière progressive sur plusieurs années entre 2011 et 2020, ce qui explique, en partie, que le projet n'a pas pu être terminé dans les délais impartis.



Le service en charge du Programme RF 2020 a déjà annoncé aux commissions du Grand Conseil, lors des séances du budget 2020, du compte 2019 et du budget 2021, qu'un crédit complémentaire serait nécessaire (demande prévue lors de la session de mai 2022) pour permettre de poursuivre et terminer cet important projet, en lui accordant le poids et l'importance nécessaires. Des études internes sont actuellement en cours pour permettre une estimation la plus précise possible des efforts manquants pour terminer le projet.

Pour toutes ces raisons, les portails tels que Intercapi et Terravis ne disposent pas encore de l'information pour toutes les communes du territoire valaisan. C'est uniquement lorsqu'une commune est entièrement introduite et informatisée que sa consultation est possible via les différents portails du SRF.

Par ailleurs, lorsque le travail sur une commune est terminé, un processus a été établi permettant la mise en ligne de celle-ci. Pour le portail Intercapi, la mise en ligne est plus rapide car l'outil est directement sous le contrôle du SRF. Ainsi, lorsqu'il reste quelques bien-fonds à approuver, les données peuvent déjà être disponibles à la consultation. Ce n'est pas le cas pour la plateforme Terravis qui n'est pas gérée par le SRF. Pour cet outil, il est nécessaire d'attendre l'achèvement complet de l'entier des immeubles d'une commune pour transmettre l'information à la société gestionnaire de la plateforme Terravis qui se charge ensuite de la mise en ligne. C'est ce qui explique qu'il y ait parfois une différence durant un bref laps de temps entre les deux portails.

Conscient de la complexité de la démarche pour une commande d'extrait durant cette période de transition, le SRF a par ailleurs amélioré son information à ce sujet. En effet, à partir du 6 novembre 2020, une nouvelle page internet est mise en ligne permettant de savoir quelle démarche adopter pour une commande d'extrait en fonction de l'état d'avancement de l'introduction et l'informatisation de chaque commune. Un formulaire de demande d'extrait au format PDF est également disponible et peut directement être envoyé par courriel au registre foncier concerné.

Pour conclure, tout est déjà mis en œuvre pour mettre les données à disposition le plus rapidement possible. Pour s'en assurer, le programme RF 2020 est suivi par un Comité de pilotage et le Grand Conseil est régulièrement avisé de l'état d'avancement via les séances dédiées au budget et au compte.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos meilleures salutations.



Roberto Schmidt
Conseiller d'État

Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée.

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire